

MERBES-LE-CHATEAU

Bulletin d'informations communales

N°2 - 2021

Le coronavirus est toujours là !

En attendant l'immunité, continuons à ralentir le Covid...



Le mot du Bourgmestre

Covid-19 : "Choisir, c'est renoncer"

Cette formule, que l'on doit à l'écrivain français André Gide, illustre assez bien la situation rencontrée par nos autorités politiques aux prises avec une crise sanitaire sans précédent. Faut-il en effet préférer un assouplissement rapide des mesures de confinement à la préservation de soins hospitaliers accessibles et de bonne qualité. Etablir des priorités est un exercice difficile et c'est une illusion de croire qu'on peut tout avoir à la fois. Avant de vivre en toute liberté, il faut d'abord pouvoir vivre.

Dans l'attente d'une meilleure couverture vaccinale et aussi de nouveaux traitements, la Belgique est confrontée aujourd'hui à une troisième vague épidémique entraînant la saturation des unités de soins intensifs qui sont occupées à 50% par des malades atteints de formes graves du Covid-19 et à 50% par des malades souffrant d'autres pathologies ou en surveillance post-opératoire. Cette situation entraîne inévitablement le report de soins nécessaires qui sont requalifiés en non-urgents et expose au risque de devoir « trier » les patients à l'entrée des unités de soins intensifs.

En même temps, les mesures sanitaires imposées afin de contenir l'épidémie provoquent des difficultés financières chez tous ceux qui n'ont pas la possibilité de poursuivre normalement leurs activités professionnelles et ce en dépit des aides accordées par les pouvoirs publics. Ces aides, qui montrent l'importance du rôle de l'Etat face à une crise de grande ampleur, sont certes conséquentes mais encore insuffisantes et parfois mal calibrées. D'un autre côté, elles exposent aussi les Etats à un risque d'endettement massif contraire à l'orthodoxie budgétaire prônée, encore aujourd'hui, par la Commission européenne.

On observe également une aggravation des inégalités au sein de la population. L'épargne globale en Belgique a augmenté de 23 milliards d'euros mais bon nombre de belges sont cependant confrontés à une précarité financière nouvelle ou aggravée les rendant incapables de satisfaire leurs besoins essentiels.

Depuis plus d'un an, les autorités publiques, sur la base d'avis de nombreux experts d'horizons différents, ont choisi de privilégier la santé, l'éducation et les grands secteurs économiques au détriment notamment de l'horeca, de l'événementiel, du sport, de la culture, des métiers de contact et des voyages, estimant que ces derniers constituaient un risque majoré en termes de propagation du coronavirus. Les mesures prises peuvent être critiquées sur de nombreux aspects et certainement sur leur manque de clarté et de discernement. Je comprends très bien l'impatience, le désarroi et la colère des uns et des autres. Mais en aucun cas, on ne peut tolérer l'émergence d'un mouvement de désobéissance civile en pleine crise sanitaire qui a déjà coûté la vie à près de 23.000 belges. De plus, la population de notre commune est particulièrement touchée par le Sars-CoV-2 puisque 12% de cas positifs ont été recensés depuis mars 2020.

J'observe aussi, et je le déplore tout particulièrement, que ce sentiment d'injustice vécu par une partie de la population est attisé par certains journalistes provocateurs et même par quelques responsables politiques en mal de médiatisation et qui n'ont pas toujours bien compris le rôle et les tâches qu'impose leur fonction.

Mes chers concitoyens, je vous demande instamment d'encore faire preuve de patience et de compréhension. La vaccination gagne du terrain et il semble bien qu'on soit arrivé au pic de cette 3ème vague. Dès que la pression sur les services de soins intensifs aura diminué, et j'ai le sentiment que cela ne saurait tarder, je défendrai, autant que je puisse le faire, l'application de protocoles spécifiques bien étudiés afin de permettre à l'ensemble des secteurs de notre entité aujourd'hui fermés ou en activité réduite, d'accueillir à nouveau leur clientèle et de recouvrer une rentabilité financière.

Philippe Lejeune

Centres de vaccination Covid

Que faire si vous avez des difficultés pour vous rendre au centre de vaccination ?



Le CPAS de Merbes-le-Château peut vous aider.

Si vous n'avez pas de moyens de transport, si pour une raison ou autre, vous pensez que vous ne pourrez pas vous rendre seul(e) au centre de vaccination, nous vous invitons à en informer le CPAS au **071/59.75.40** afin qu'il puisse convenir avec vous d'une date de prise en charge avec le taxi social ou d'une solution alternative.

Attention ! Cette démarche doit être effectuée avant de prendre votre rendez-vous pour la vaccination.

Administration Communale - Recrutement d'un(e) comptable

L'Administration Communale de Merbes-le-Château recherche un(e) employé(e) d'administration spécifique - COMPTABLE (H/F) à titre contractuel à temps plein



Profil et diplômes requis :

- ⇒ Être titulaire d'un baccalauréat/graduat en comptabilité
- ⇒ Disposer d'une expérience professionnelle dans une administration publique et en lien avec la fonction à pourvoir est un atout
- ⇒ Posséder le permis B

Conditions légales :

- ⇒ Être belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne
- ⇒ Jouir des droits civils et politiques
- ⇒ Être âgé de 18 ans au terme de l'appel

Engagement :

- ⇒ CDD de 3 mois avec possibilité de renouvellement et de CDI, barème B1 – échelon fixé en fonction de l'ancienneté valorisable
- ⇒ Entrée en fonction au 01/08/2021
- ⇒ Horaire 36h/semaine
- ⇒ Passeport APE est un plus

Inscription :

La candidature sera, à peine de nullité, accompagnée des documents suivants :

- ⇒ Une lettre de motivation
- ⇒ Un curriculum vitae
- ⇒ Un extrait de casier judiciaire daté de moins de 3 mois (modèle 1)
- ⇒ Une copie du ou des titres/diplômes requis pour la fonction
- ⇒ Une copie recto verso de la carte d'identité

Votre candidature devra parvenir soit par courriel (estelle.loosveld@commune-merbes-le-chateau.be), soit en mains propres ou soit par courrier postal à l'attention du collège communal, rue Saint Martin 71 à 6567 Merbes-le-Château, et à peine d'irrecevabilité pour **le 28/05/2021 au plus tard**, date de la Poste faisant foi ou date de réception du courriel .

Plus d'infos sur www.merbeslechateau.be - Rubrique Economie - emploi - offres d'emploi

Votre Administration Communale

En raison du coronavirus, tous nos services restent accessibles uniquement sur rendez-vous au 071/55.90.70.

Horaire

Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Mardi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Vendredi : de 9h à 12h

3ème samedi du mois : de 10h à 12h

Certains documents peuvent être commandés en ligne via notre **E-guichet - Formulaire en ligne** sur la page d'accueil de notre site internet

www.merbeslechateau.be

Vous y retrouverez également toutes les informations communales ainsi que celles sur la pandémie au Covid 19.



Pour vos photos d'identité, nous vous rappelons qu'une cabine photos est à votre disposition au rez-de-chaussée et que pour les personnes à mobilité réduite ou en chaise roulante, un élévateur est disponible pour accéder au bureau de population.

Le Bourgmestre reçoit uniquement les citoyens sur rendez-vous au **071/55.90.74**



Nous vous rappelons qu'une boîte à suggestions est mise à votre disposition dans le hall d'entrée de l'Administration Communale et que toutes vos idées, propositions, avis, remarques, etc... relatifs à l'amélioration de notre commune peuvent y être déposés avec mention de vos coordonnées complètes.

Rubrique état civil

Naissances

- ♦ LEBACQ Sofia - 27/11/2020 - MLC
- ♦ LEBACQ Olivia - 27/11/2020 - MLC
- ♦ RYNEDYCK Lia - 12/01/2021 - MSM
- ♦ MALBRECQ Liam - 03/03/2021 - MSM
- ♦ MAURIN Jeanne - 08/03/2021 - MLC
- ♦ VERLINDEN Timothé - 10/03/2021 - MLC

Nous respectons le Règlement Général de Protection des Données (R.G.P.D) et ne communiquons que les noms des personnes dont les familles ont marqué leur accord pour paraître dans ce bulletin.

Décès

- ♦ CROQUET Gilbert - 27/01/2021 - LB
- ♦ COLLYNS Cathy - 30/01/2021 - LB
- ♦ TRICOT Andrée - 05/02/2021 - MLC
- ♦ DUQUESNE Raymonde - 03/03/2021 - LB
- ♦ BOUYEZ Mireille - 04/03/2021 - LB
- ♦ GILBERT Benoit - 15/03/2021 - MSM
- ♦ MULLENDER Willy - 20/03/2021 - MLC
- ♦ DUBOIS Roland - 24/03/2021 - FV
- ♦ BROUSMICHE Marcel - 26/03/2021 - FV

C.P.A.S - Informations

Covid-19 : Le CPAS peut octroyer des aides matérielles, sociales, médicales, médico-sociales ou psychologiques aux personnes qui ne peuvent plus faire face à des dépenses quotidiennes ou liées à des soins médicaux en raison de la crise du coronavirus.

Qui a droit à cette aide sociale ?

Toute personne qui subit les répercussions de la crise du Covid-19. Cette aide n'est pas limitée aux seuls bénéficiaires du droit à l'intégration mais s'adresse à toute personne impactée par la crise sanitaire par la perte de revenus et reconnue par le CPAS comme étant en état de besoin après une analyse individuelle.
Les indépendants impactés financièrement par cette crise peuvent également solliciter l'aide du CPAS.



Le CPAS peut intervenir pour :

- **une aide au logement :** intervention dans le paiement du loyer, des charges à l'exclusion de la garantie locative
- **une aide en matière d'énergie :** intervention dans les factures d'énergie
- **une aide pour les besoins de première nécessité :** intervention dans les coûts de transports, achat de vêtements, achat de lunettes, ...
- **une aide en matière de santé :** prise en charge de frais médicaux (médicaments, factures d'hôpitaux, achat de masques, de gel et de gants)
- **une aide pour les familles en difficulté :** dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile
- **une aide à l'accessibilité numérique :** soutien numérique notamment en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire
- **une aide psychosociale :** prise en charge de coûts d'intervenants professionnels reconnus dans le traitement des violences conjugales, des problèmes d'anxiété et troubles psychiatriques
- **une aide financière :** intervention dans les factures impayées du fait d'une diminution des ressources

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter notre service social par téléphone au n° **071 /59.75.45** et au n° **071/59.75.49** du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h et de 13 h 30 à 15 h 30.

Ou par mail : camille.aelbrecht@cpas-merbes-le-chateau.be ou katty.parmentier@cpas-merbes-le-chateau.be



**Besoin d'un coup de main ?
L'ALE de Merbes-le-Château ...
des services à votre disposition ...**

Petits bricolages :

peinture, tapissage,
petites réparations, ...

Jardinage :

bêcher, désherber, tailler,
tondre, débroussailler,
ramasser les feuilles, ...

Entretien-rangement :

cave, grenier, terrasse, garage, ...
entretien tombes et caveaux, ...

Garderie d'enfants :

avant ou après l'école, ...

Surveillance :

d'animaux et soins domestiques pendant l'absence des propriétaires,
promener votre chien, ...

**rue de la
Place 15
Merbes-le
-Château**

INFOS

071/55.92.98

Réalisation de petits travaux refusés par des professionnels vu leur faible importance.

Agence Locale pour l'Emploi

L'Agence Locale pour l'Emploi de Merbes-le-Château recherche des candidat(e)s pour effectuer des travaux de petit entretien de jardin et de bricolage.

Conditions : Vous pouvez travailler en ALE si vous êtes demandeur d'emploi concerné par l'une des conditions suivantes :

- avoir moins de 45 ans et bénéficier d'allocations de chômage (ou d'insertion) depuis au moins 2 ans
- avoir 45 ans ou plus et bénéficier d'allocations de chômage depuis au moins 6 mois
- avoir bénéficié pendant au moins 24 mois d'allocations de chômage au cours des 36 mois précédant l'inscription à l'ALE
- bénéficier du revenu d'intégration sociale ou d'une autre aide sociale financière.

Avantages :

- un complément de revenu à vos allocations : 4,10€ net par heure de travail
- pour 70 heures de travail par mois : 287 € (non imposé) en plus de vos allocations
- une flexibilité dans vos horaires de travail
- la possibilité de travailler près de chez vous, une intervention dans vos frais de déplacement, une assurance qui couvre les accidents de travail
- de l'expérience professionnelle supplémentaire à ajouter sur votre CV
- un suivi de vos prestations
- l'accès à nos formations

Candidatures : Contacter l'ALE au **071/55.92.98** pour prendre rendez-vous.

Agence Locale pour l'Emploi asbl Rue de la Place, 15 6567 MERBES-LE-CHATEAU **071/55.92.98**
alemerbeschateau@outlook.be

Distribution des sacs poubelles 2021 (date limite 31/12/2021)

Vous pouvez vous rendre, à votre convenance, aux lieux et dates suivants :

Merbes-le-Château : (Salle Lengrand, rue Lengrand 12) - **Lundi 17 mai 2021** de 8h à 12h

Labuissière : (Salle de la Gare, Place de la Gare 2) - **Mardi 18 mai 2021** de 8h à 12h

Fontaine-Valmont : (Salle Desoil, Place Desoil 3) - **Mercredi 19 mai 2021** de 8h à 12h

Merbes-Ste-Marie : (Salle Le Merbien, route de l'Etat 54) - **Jeudi 20 mai 2021** de 8h à 12h

Une permanence sera aussi assurée à l'Administration Communale, rue St Martin 71,
vendredi 21 mai 2021 de 16h à 18h30

Veuillez vous munir de votre carte d'identité et être en ordre de paiement pour la taxe immondices 2021.

Si vous venez pour une tierce personne, vous devez être en possession d'une procuration et d'une copie de sa carte d'identité. Par mesure de précautions contre la propagation du Covid-19, aucune signature ne sera demandée pour réception des sacs, la signature de l'agent communal fera foi.

**Information
de l'Office
du tourisme**

Lors de ces permanences, l'employée de l'Office du Tourisme de Merbes-le-Château sera présente afin de vous informer des activités et curiosités de nos quatre villages et plus particulièrement sur les balades proposées.

En cette période de pandémie liée au Covid-19, quoi de mieux que de faire des activités extérieures, de prendre un bon bol d'air seul ou en famille, ...marcher, courir,...bouger tout en restant prudent. En dehors de ces permanences, l'Office du Tourisme vous accueille rue de la Place 15 à Merbes-le-Château sur rendez-vous au **071/55.90.85**

HYGEA - Le nouveau sac bleu

La collecte élargie des emballages ménagers en plastique au travers du Nouveau Sac Bleu, a été déployée sur l'ensemble du territoire de l'intercommunale Hygea depuis le 1er avril.

Concrètement, les citoyens de Merbes-le-Château peuvent donc placer de nombreux déchets d'emballages supplémentaires dans leur sac bleu. Parmi ceux-ci, on peut citer : **les pots de yaourt, les ravers de beurre ou de champignons, les pots de crème glacée, les pots de fleurs, les tubes de dentifrice, etc...**

Au total, ce seront en moyenne 8 kilos par an par habitant de déchets d'emballages ménagers qui quitteront les sacs de déchets d'ordures ménagères pour désormais suivre le chemin du recyclage !

Les anciens sacs bleus PMC estampillés Hygea restent toujours valables et continueront d'être commercialisés et utilisés par les citoyens jusqu'à épuisement des stocks. Les règles de tri du Nouveau Sac Bleu seront toutefois applicables au tri des PMC, peu importe le sac réglementaire utilisé.

Plus d'informations sur le site d'Hygea :
www.lenouveausacbleu.be

Nous vous rappelons que tous les sacs poubelles sont en vente à l'Administration Communale.

Depuis ce 1er avril,
arrivée du nouveau sac bleu



Les règles pour un bon recyclage

- Égouttez et videz bien tous les emballages.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.
- Enlevez le film plastique de la barquette et jetez-le séparément.

ATTENTION !

- N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).
- N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

Travaux sur le chemin de Halage

Sur une période qui s'étend **de Pâques au 30 juin 2021**, des travaux de rénovation de voirie seront réalisés par le S.P.W sur **les rues Terne à Falises, Sous les Rocs et du Halage**. Concrètement les parties qui ne sont pas en béton seront refaites. Les riverains seront avertis des travaux par la société qui les effectuera via un toute-boîte. Ces travaux de voiries nécessaires permettront à tous de profiter du RAVeL dans de meilleures conditions.



Semaine de l'arbre - Plantations

La commune de Merbes-le-Château aménage régulièrement quelques espaces verts au sein de l'entité.

Dans le cadre de la semaine de l'arbre, des subsides nous ont été octroyés par la Région Wallonne.

C'est ainsi qu'une haie de charme a été plantée à l'arrière de la salle Desoil à Fontaine-Valmont et de petits arbustes fruitiers à la ruelle Martin à Labuissière afin de rendre les lieux plus agréables.



Le petit coin des scientifiques

Solution du problème précédent (Bulletin n°1/2021).

Soit T le montant initial de la tirelire. Après le 1er achat, il reste $\frac{3}{5}$ de T . Après le 2ème achat, il reste la moitié de $\frac{3}{5}$ de T soit $\frac{3}{10}$ de T . Après le 3ème achat, il reste le $\frac{1}{3}$ de ces $\frac{3}{10}$ de T soit $\frac{1}{10}$ de T . Ce $\frac{1}{10}$ de T vaut 5€ donc $T = 50$ €. Le 1er achat = 20€, le 2ème achat = 15€, le 3ème achat = 10€ et le 4ème achat = 5€.

Nouveau problème : « Enigme arithmétique »

Le professeur de mathématique écrit un nombre entre 1 et 50 sur une feuille de papier (par exemple 8) et, sans dévoiler ce nombre, plie le papier et le colle au tableau. Il demande alors aux élèves d'écrire sur une feuille de papier un nombre entre 50 et 100 (par exemple 51) et de le garder secret, comme d'ailleurs tous les calculs qu'ils vont devoir faire. Mentalement, sans le dire aux élèves, le professeur soustrait le nombre qu'il a choisi (8) de 99, soit 91. Il demande aux élèves d'ajouter ce nombre (91) au nombre qu'ils ont écrit sur leur papier (51) soit 142. Il demande aux élèves de rayer le premier chiffre de ce nombre qui devient ainsi 42 et puis d'ajouter ce premier chiffre (1) au nombre résiduel (42) soit 43. Ensuite le professeur demande de soustraire ce dernier nombre (43) de leur nombre initial (51) et de lui donner le résultat final (8). Le professeur dévoile alors le nombre caché sur le tableau et...magie ou toute puissance des mathématiques...il est identique à celui calculé secrètement par les élèves.

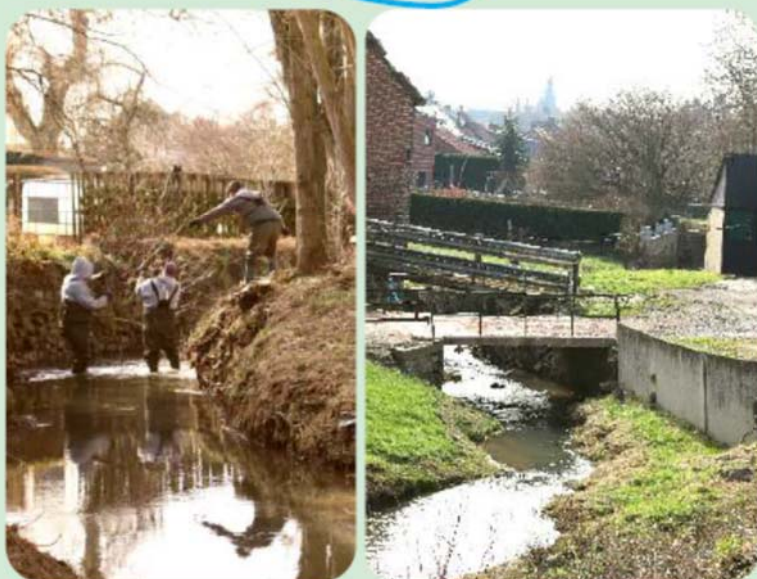
Entretien du ruisseau du Seigneur

Depuis le mois de mars, l'équipe de la Province de Hainaut (H.I.T) a débuté la visite **d'entretien du ruisseau du Seigneur** (catégorie 2).

Le travail effectué a pour objectif de faciliter l'écoulement de l'eau dans le lit du ruisseau en **débroussaillant les berges et en élaguant les arbres et les arbustes** poussant sur celles-ci et susceptibles d'entraver l'écoulement de l'eau.

Une équipe efficace et bien motivée !

Merci à eux pour leur travail !



Service environnement 071/55.90.80

Des renseignements complémentaires ?

Service environnement

Mme Virginie FLAGOTHIER

071/55.90.80

Plan Maya : une petite place pour la biodiversité dans votre jardin



Pour favoriser la présence des insectes butineurs dans votre jardin nous vous suggérons quelques gestes simples et de petites actions bien efficaces.

- **Respecter la législation zéro phyto** dans les jardins privés en vigueur depuis le 1er janvier 2020 (depuis juin 2019 dans les espaces publics) ;

- **Tondre moins souvent et seulement les zones les plus usitées** du jardin : une herbe plus haute permet d'éviter les chocs lors de périodes de sécheresse mais aussi la floraison des pâquerettes, trèfles, achillées, ... bien utiles aux butineurs ;

- **Faire le choix de plantes entomophiles**, qu'elles soient mellifères ou nectarifères, les plantes à fleurs ou autres variétés fruitières sont sources d'observations, de découvertes et d'expérimentations pour les plus jeunes et les moins jeunes, mais c'est aussi une richesse inestimable lors de productions abondantes (produit sain et local, possibilité d'échange avec vos voisins, ...) !

- **Penser au maillage écologique** : nous avons la chance de vivre à proximité de plusieurs réserves naturelles et sites de grand intérêt biologique, concevoir son jardin en y intégrant des espaces naturels permettant à la faune d'y faire escale permettra à coup sûr de savourer le bonheur des rencontres parfois insolites !

Pour aller plus loin dans la réflexion, nous vous invitons à visiter le site www.adalia.be



Bibliothèque communale



Ludothèque : Dorénavant, la bibliothèque dispose d'une section ludothèque.

Des jeux de société peuvent être empruntés au même titre que les livres moyennant une caution de cinq euros pour les jeux les plus onéreux. Afin d'élargir notre collection, nous acceptons les dons de jeux complets et en bon état.



Horaires :

Le mercredi de 14 h à 18 h
Le dernier vendredi du mois de 17 h à 18 h30.
Sur rendez vous pour les écoles et institutions.
Prendre rendez vous par mail :

claretieleo@yahoo.fr

Responsables : DELPLACE Christine
DIEUX Olivier

Rue Haute 5 (dans la cour des écoles communales)

O.N.E

DEPISTAGE VISUEL gratuit pour les enfants entre 18 mois et 3 ans

Plus un trouble de la vue est dépisté tôt, plus le traitement sera efficace...

LIEU : Rue de la place, 15 6567 Merbes-le-Château

DATE : **jeudi 10 juin 2021 de 9h à 12h**

INFORMATIONS ET RENDEZ-VOUS : Mme Bughin 0496/577.181



Arrivée au terme de sa carrière, Mme Durieux, infirmière ONE, passe le flambeau à **Mme Pascaline Bughin**. Pour tout renseignement, rendez-vous médical, visite à domicile etc..., vous pouvez la contacter du lundi au vendredi de 8 h à 16 h au **0496/577.181**

Plaine de jeux communale 2021- Appel aux moniteurs

La plaine de jeux aura lieu **du 1er juillet au 13 août 2021.**

Nous lançons donc un appel aux **candidatures pour des postes de moniteurs ou aides moniteurs** pour animer des groupes d'enfants entre 2,5 ans et 12 ans.

Alors, **si vous avez 16 ans accomplis ou plus**, vous pouvez poser votre candidature **pour le 14 mai 2021 au plus tard.**

Des formulaires sont disponibles auprès du service extrascolaire, rue de la Place 15 à Merbes-le-Château.

Pour tous renseignements : Mme I.OOSTENS **071/55.90.86**

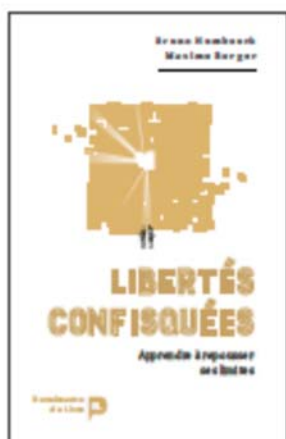


Royal Football Club Labuissière



Tu as minimum 5 ans. Tu aimes le football et désires pratiquer cette discipline, avec des amis de ta région, dans un club proche de chez toi. Alors n'attends plus et **cours rejoindre le Royal Football Club de Labuissière.** Pour une cotisation démocratique, tu pourras bénéficier d'un encadrement de qualité, assuré par des entraîneurs motivés. Par ailleurs, plusieurs aménagements réalisés ou prévus dans les mois futurs te permettront de profiter d'infrastructures de qualité.

Contact : Christian Delespesse : **0476/66.08.23** ou Eddy Henry **0478/500.787**



EXPOSITION

Illustrations de Maxime Berger à l'occasion de la sortie du livre « Libertés confisquées » de Bruno Humbeeck & Maxime Berger
Bonus : complément multimédia accessible via votre smartphone.

> A la Commune de Merbes-le-Château (Salle des mariages)

Rue Saint Martin 71, 6567 Merbes-le-Château

> Du 03/05 au 11/06

Aux heures d'ouverture de la commune. Selon les mesures sanitaires d'actualité.

Infos: Office du Tourisme - 071/55.90.85 - tourisme@commune-merbes-le-chateau.be



Illustrations issues du livre « Libertés confisquées » : Onze désirs de liberté. Onze récits mesurés mis en scène par Maxime Berger, artiste poète de notre entité, et commentés par Bruno Humbeeck, spécialiste du développement personnel. L'histoire d'un couple qui vieillit petit à petit, qui traverse les épreuves de la vie, la course à la réussite, l'effritement des corps, la numérisation des identités. Mais où lui comme elle veulent aussi être libre de s'affirmer en tant qu'individu, de mener leur propre existence, au travail, à la maison, sur le net. Un ouvrage unique pour identifier sa marge de manœuvre et repousser ses propres limites. Plus d'infos et compléments multimédia : www.libertesconfisquees.net

Commémoration du 8 mai

Comme chaque année, une gerbe de fleurs sera déposée par le Collège Communal sur chaque monument aux morts dans les quatre communes.

Etant donné la situation sanitaire liée au Covid 19, cet hommage aux soldats disparus durant la guerre 40-45 sera rendu uniquement par une petite délégation.



RALLYE DESOIL 2021

ANNULÉ

C'est avec beaucoup de regret que les organisateurs du Rallye Desoil ont pris la décision d'annuler l'épreuve cette année en raison du coronavirus.



Une organisation de
l'Office du Tourisme et du
service Accueil Extrascolaire

071/55.90.85

MERBES-LE-CHATEAU

Dimanche 13 juin 2021

MARCHE Adeps parcours de 5, 10 et 20 kms

Départ à partir de 7h, salle Lengrand, rue Edmond Lengrand 12

Participation libre et gratuite

Profitez de cette occasion pour venir marcher et vous aérer,
mais aussi par la même occasion découvrir les beaux coins
de notre commune.

Notre coin photos



O.T



O.T



S.Dubray



N.Belinda



B.Debecq



A. Fontaine

N'hésitez pas à nous envoyer vos
plus belles photos prises dans
notre entité.

Nous les publierons avec plaisir !